

Régie Marchés et Droits de Place

RAPPORT N° 06/1-06  
au Conseil Municipal

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET PRIMITIF 2006**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de gérer les marchés fixes et forains de la Commune, ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose donc d'un budget propre, distinct de celui de la Commune.

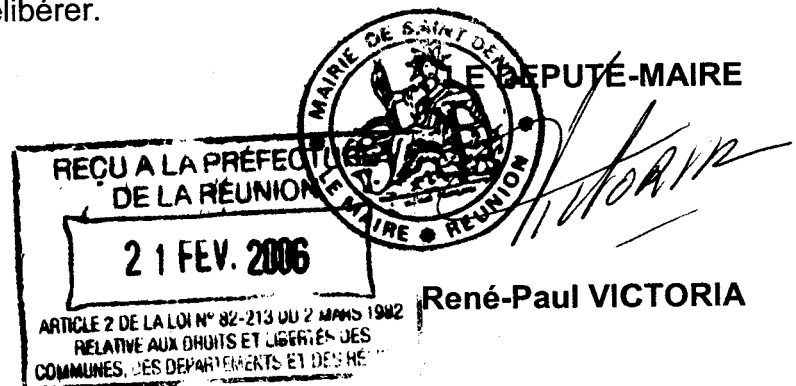
A ce titre, et conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, ce budget doit obligatoirement s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention de la collectivité de rattachement (Articles L. 2222-1 et L. 2222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La prise en compte des besoins prévisionnels nécessaires à la bonne marche du service et des recettes attendues des droits de place et location d'emplacements aboutit au projet de Budget Primitif pour l'exercice 2006 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- . à 1 296 500,00 € pour la Section de Fonctionnement,
- . et à 445 000,00 € pour la Section d'Investissement.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Primitif 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/1-06  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 14 février 2006**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET PRIMITIF 2006**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/1-06 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

↓ 2 phases de vote

1° Section d'Exploitation

2° Section d'Investissement

Approuve le Budget Primitif 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'équilibre en dépenses et recettes :

à 1 296 500,00 € pour la Section de Fonctionnement,  
et à 445 000,00 € pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 20 FEV. 2006

